

COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DU : SULCC - CUEF
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°27 du 5 juillet 2024 relative aux demandes d'habilitation des maquettes de formations des diplômes universitaires (DU) suivants: DUEF (niveau A1 à C2) ; Passerelle (niveau A1 à C1) ; DUF1 (niveau A1 à C2) ; DU FOU (niveau A1 à C2);

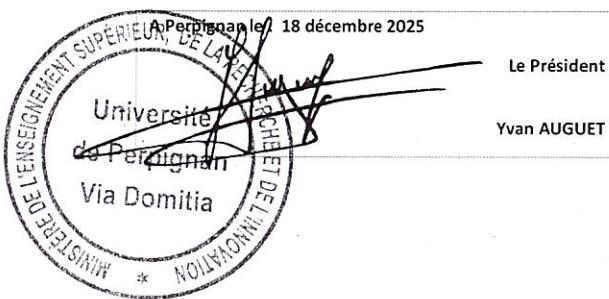
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
 Et sur proposition du Vice-Président en charge de la Formation,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université du Service universitaire des langues, des cultures et des certifications sont composés comme suit pour l'année u

FORMATION	Président et Président suppléant *		Membres	
	Nom et Prénom	Grade	Noms et Prénoms	Grade
D.U. Etudes Françaises niveau A1 (DUEF A1)	FABRE Anne Véronique	PR-CE	*DJUROVIC Yovanka GREFFARD Jean Louis RUDNYTSKA Nataliya	CONTRACTUEL CONTRACTUEL CONTRATUEL

Article 2 : Le Vice-Président en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DU : SULCC - CUEF
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°27 du 5 juillet 2024 relative aux demandes d'habilitation des maquettes de formations des diplômes universitaires (DU) suivants: DUEF (niveau A1 à C2) ; Passerelle (niveau A1 à C1) ; DUFI (niveau A1 à C2); DU FOU (niveau A1 à C2);

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;

Et sur proposition du Vice-Président en charge de la Formation,

ARRÈTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université du Service universitaire des langues, des cultures et des certifications sont composés comme suit pour l'année u

D.U. Etudes Françaises niveau A2 (DUEF A2)	FABRE Anne Véronique	PR-CE	*DJUROVIC Yovanka GREFFARD Jean Louis RUDNYTSKA Nataliya	CONTRACTUEL CONTRACTUEL CONTRATUEL
---	----------------------	-------	--	--

Article 2 : Le Vice-Président en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DU : SULCC - CUEF
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026**

Le Président de l'Université

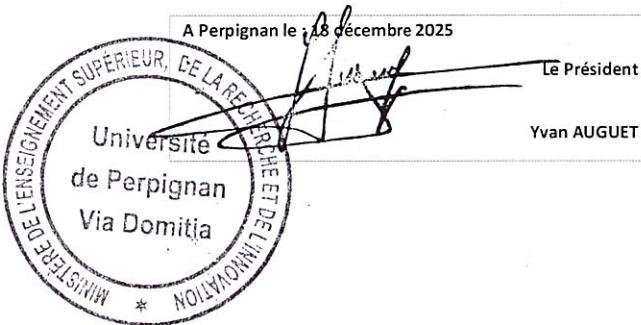
Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;
 Vu la délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°27 du 5 juillet 2024 relative aux demandes d'habilitation des maquettes de formations des diplômes universitaires (DU) suivants: DUEF (niveau A1 à C2) ; Passerelle (niveau A1 à C1) ; DUF1 (niveau A1 à C2); DU FOU (niveau A1 à C2);
 Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
 Et sur proposition du Vice-Président en charge de la Formation,

ARRÈTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université du Service universitaire des langues, des cultures et des certifications sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

D.U. Etudes Françaises niveau B1 (DUEF B1)	FABRE Anne Véronique	PR-CE	*DJUROVIC Yovanka GREFFARD Jean Louis RUDNYTSKA Nataliya	CONTRACTUEL CONTRACTUEL CONTRATUEL
---	----------------------	-------	--	--

Article 2 : Le Vice-Président en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DU : SULCC - CUEF
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°27 du 5 juillet 2024 relative aux demandes d'habilitation des maquettes de formations des diplômes universitaires (DU) suivants: DUEF (niveau A1 à C2) ; Passerelle (niveau A1 à C1) ; DUF1 (niveau A1 à C2); DU FOU (niveau A1 à C2);

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;

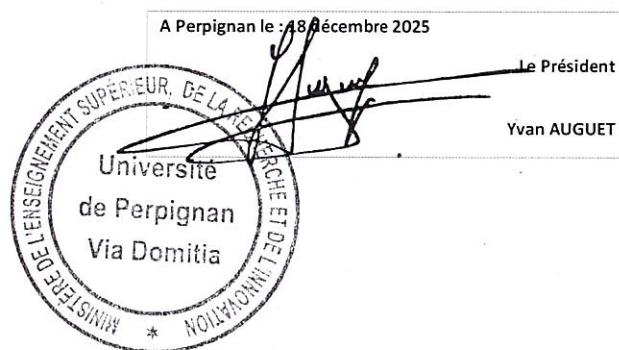
Et sur proposition du Vice-Président en charge de la Formation,

ARRÈTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université du Service universitaire des langues, des cultures et des certifications sont composés comme suit pour l'année u

D.U. Etudes Françaises niveau B2 (DUEF B2)	FABRE Anne Véronique	PR-CE	*DJUROVIC Yovanka GREFFARD Jean Louis RUDNYTSKA Nataliya	CONTRACTUEL CONTRACTUEL CONTRACTUEL
---	----------------------	-------	--	---

Article 2 : Le Vice-Président en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DU : SULCC - CUEF
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°27 du 5 juillet 2024 relative aux demandes d'habilitation des maquettes de formations des diplômes universitaires (DU) suivants: DUEF (niveau A1 à C2) ; Passerelle (niveau A1 à C1) ; DUF1 (niveau A1 à C2) ; DU FOU (niveau A1 à C2);

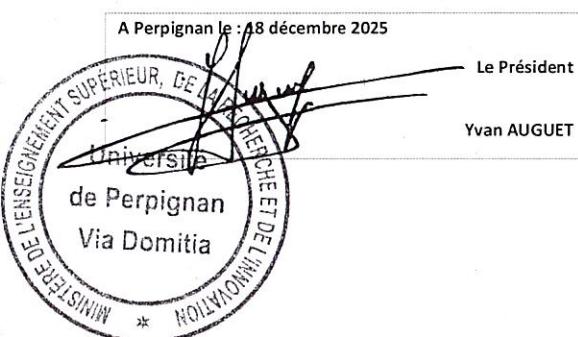
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
 Et sur proposition du Vice-Président en charge de la Formation,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université du Service universitaire des langues, des cultures et des certifications sont composés comme suit pour l'année u

D.U. Etudes Françaises niveau C1 (DUEF C1)	FABRE Anne Véronique	PR-CE	*DJUROVIC Yovanka GREFFARD Jean Louis RUDNYTSKA Nataliya	CONTRACTUEL CONTRACTUEL CONTRATUEL
---	----------------------	-------	--	--

Article 2 : Le Vice-Président en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DU : SULCC - CUEF
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°27 du 5 juillet 2024 relative aux demandes d'habilitation des maquettes de formations des diplômes universitaires (DU) suivants: DUEF (niveau A1 à C2) ; Passerelle (niveau A1 à C1) ; DUFI (niveau A1 à C2); DU FOU (niveau A1 à C2);

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;

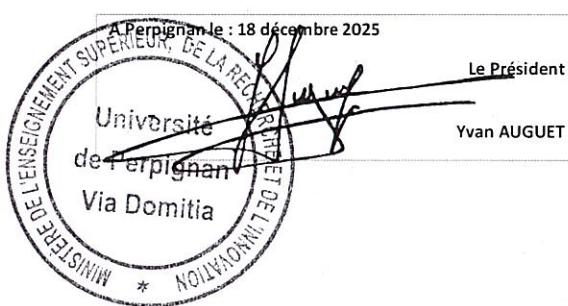
Et sur proposition du Vice-Président en charge de la Formation,

ARRÈTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université du Service universitaire des langues, des cultures et des certifications sont composés comme suit pour l'année u

D.U. Etudes Françaises niveau C2 (DUEF C2)	FABRE Anne Véronique	PR-CE	*DJUROVIC Yovanka GREFFARD Jean Louis RUDNYTSKA Nataliya	CONTRACTUEL CONTRACTUEL CONTRATUEL
---	----------------------	-------	--	--

Article 2 : Le Vice-Président en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DU : SULCC - CUEF
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°27 du 5 juillet 2024 relative aux demandes d'habilitation des maquettes de formations des diplômes universitaires (DU) suivants: DUEF (niveau A1 à C2) ; Passerelle (niveau A1 à C1) ; DUFI (niveau A1 à C2); DU FOU (niveau A1 à C2);

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
 Et sur proposition du Vice-Président en charge de la Formation,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université du Service universitaire des langues, des cultures et des certifications sont composés comme suit pour l'année u

D.U. Passerelle - Etudiants en exil niveau A1	FABRE Anne Véronique	PR-CE	*DJUROVIC Yovanka GREFFARD Jean Louis RUDNYTSKA Nataliya	CONTRACTUEL CONTRACTUEL CONTRATUEL
--	----------------------	-------	--	--

Article 2 : Le Vice-Président en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DU : SULCC - CUEF
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°27 du 5 juillet 2024 relative aux demandes d'habilitation des maquettes de formations des diplômes universitaires (DU) suivants: DUEF (niveau A1 à C2) ; Passerelle (niveau A1 à C1) ; DUFI (niveau A1 à C2); DU FOU (niveau A1 à C2);

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;

Et sur proposition du Vice-Président en charge de la Formation,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université du Service universitaire des langues, des cultures et des certifications sont composés comme suit pour l'année u

D.U. Passerelle - Etudiants en exil niveau A2	FABRE Anne Véronique	PR-CE	*DJUROVIC Yovanka GREFFARD Jean Louis RUDNYTSKA Nataliya	CONTRACTUEL CONTRACTUEL CONTRATUEL
--	----------------------	-------	--	--

Article 2 : Le Vice-Président en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DU : SULCC - CUEF
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°27 du 5 juillet 2024 relative aux demandes d'habilitation des maquettes de formations des diplômes universitaires (DU) suivants: DUEF (niveau A1 à C2) ; Passerelle (niveau A1 à C1) ; DUF1 (niveau A1 à C2); DU FOU (niveau A1 à C2);

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;

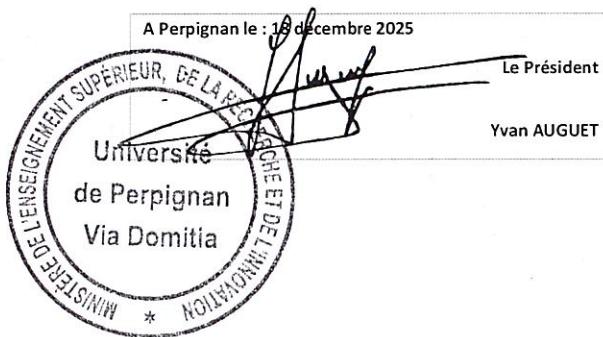
Et sur proposition du Vice-Président en charge de la Formation,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université du Service universitaire des langues, des cultures et des certifications sont composés comme suit pour l'année u

D.U. Passerelle - Etudiants en exil niveau B1	FABRE Anne Véronique	PR-CE	*DJUROVIC Yovanka GREFFARD Jean Louis RUDNYTSKA Nataliya	CONTRACTUEL CONTRACTUEL CONTRATUEL
--	----------------------	-------	--	--

Article 2 : Le Vice-Président en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DU : SULCC - CUEF
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°27 du 5 juillet 2024 relative aux demandes d'habilitation des maquettes de formations des diplômes universitaires (DU) suivants: DUEF (niveau A1 à C2) ; Passerelle (niveau A1 à C1) ; DUF1 (niveau A1 à C2); DU FOU (niveau A1 à C2);

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;

Et sur proposition du Vice-Président en charge de la Formation,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université du Service universitaire des langues, des cultures et des certifications sont composés comme suit pour l'année u

D.U. Passerelle - Etudiants en exil niveau B2	FABRE Anne Véronique	PR-CE	*DJUROVIC Yovanka GREFFARD Jean Louis RUDNYTSKA Nataliya	CONTRACTUEL CONTRACTUEL CONTRATUEL
--	----------------------	-------	--	--

Article 2 : Le Vice-Président en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DU : SULCC - CUEF
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°27 du 5 juillet 2024 relative aux demandes d'habilitation des maquettes de formations des diplômes universitaires (DU) suivants: DUEF (niveau A1 à C2) ; Passerelle (niveau A1 à C1) ; DUF1 (niveau A1 à C2); DU FOU (niveau A1 à C2);

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;

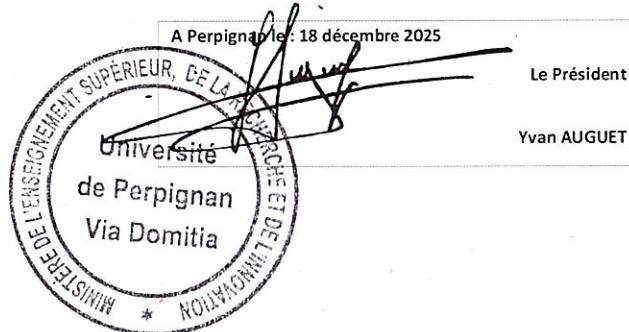
Et sur proposition du Vice-Président en charge de la Formation,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université du Service universitaire des langues, des cultures et des certifications sont composés comme suit pour l'année u

D.U. Passerelle - Etudiants en exil niveau C1	FABRE Anne Véronique	PR-CE	*DJUROVIC Yovanka GREFFARD Jean Louis RUDNYTSKA Nataliya	CONTRACTUEL CONTRACTUEL CONTRATUEL
--	----------------------	-------	--	--

Article 2 : Le Vice-Président en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DU : SULCC - CUEF
ANNÉE UNIVERSITAIRES 2025-2026**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°27 du 5 juillet 2024 relative aux demandes d'habilitation des maquettes de formations des diplômes universitaires (DU) suivants: DUEF (niveau A1 à C2) ; Passerelle (niveau A1 à C1) ; DUF1 (niveau A1 à C2); DU FOU (niveau A1 à C2);

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;

Et sur proposition du Vice-Président en charge de la Formation,

ARRÈTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université du Service universitaire des langues, des cultures et des certifications sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026

D.U. de Français Intensif A1 (DUF1 A1)	FABRE Anne Véronique	PR-CE	*DJUROVIC Yovanka GREFFARD Jean Louis RUDNYTSKA Nataliya	CONTRACTUEL CONTRACTUEL CONTRATUEL
--	----------------------	-------	--	--

Article 2 : Le Vice-Président en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 18 décembre 2025

Le Président
Yvan AUGUET



COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DU : SULCC - CUEF
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°27 du 5 juillet 2024 relative aux demandes d'habilitation des maquettes de formations des diplômes universitaires (DU) suivants: DUEF (niveau A1 à C2) ; Passerelle (niveau A1 à C1) ; DUF1 (niveau A1 à C2); DU FOU (niveau A1 à C2);

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;

Et sur proposition du Vice-Président en charge de la Formation,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université du Service universitaire des langues, des cultures et des certifications sont composés comme suit pour l'année u

D.U. de Français Intensif A2 (DUF1 A2)	FABRE Anne Véronique	PR-CE	*DJUROVIC Yovanka GREFFARD Jean Louis RUDNYTSKA Nataliya	CONTRACTUEL CONTRACTUEL CONTRATUEL
--	----------------------	-------	--	--

Article 2 : Le Vice-Président en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DU : SULCC - CUEF
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°27 du 5 juillet 2024 relative aux demandes d'habilitation des maquettes de formations des diplômes universitaires (DU) suivants: DUEF (niveau A1 à C2) ; Passerelle (niveau A1 à C1) ; DUF1 (niveau A1 à C2); DU FOU (niveau A1 à C2);

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;

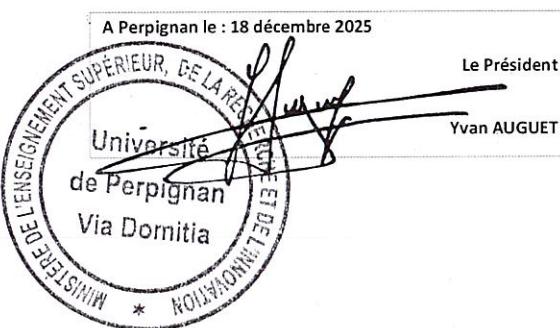
Et sur proposition du Vice-Président en charge de la Formation,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université du Service universitaire des langues, des cultures et des certifications sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026

D.U. de Français Intensif B1 (DUF1 B1)	FABRE Anne Véronique	PR-CE	*DJUROVIC Yovanka GREFFARD Jean Louis RUDNYTSKA Nataliya	CONTRACTUEL CONTRACTUEL CONTRATUEL
--	----------------------	-------	--	--

Article 2 : Le Vice-Président en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DU : SULCC - CUEF
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°27 du 5 juillet 2024 relative aux demandes d'habilitation des maquettes de formations des diplômes universitaires (DU) suivants: DUEF (niveau A1 à C2) ; Passerelle (niveau A1 à C1) ; DUF1 (niveau A1 à C2); DU FOU (niveau A1 à C2);

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;

Et sur proposition du Vice-Président en charge de la Formation,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université du Service universitaire des langues, des cultures et des certifications sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

D.U. de Français Intensif B2 (DUF1 B2)	FABRE Anne Véronique	PR-CE	*DJUROVIC Yovanka GREFFARD Jean Louis RUDNYTSKA Nataliya	CONTRACTUEL CONTRACTUEL CONTRATUEL
--	----------------------	-------	--	--

Article 2 : La Vice-Présidente en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DU : SULCC - CUEF
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°27 du 5 juillet 2024 relative aux demandes d'habilitation des maquettes de formations des diplômes universitaires (DU) suivants: DUEF (niveau A1 à C2) ; Passerelle (niveau A1 à C1) ; DUFI (niveau A1 à C2); DU FOU (niveau A1 à C2);

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
 Et sur proposition du Vice-Président en charge de la Formation,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université du Service universitaire des langues, des cultures et des certifications sont composés comme suit pour l'année u

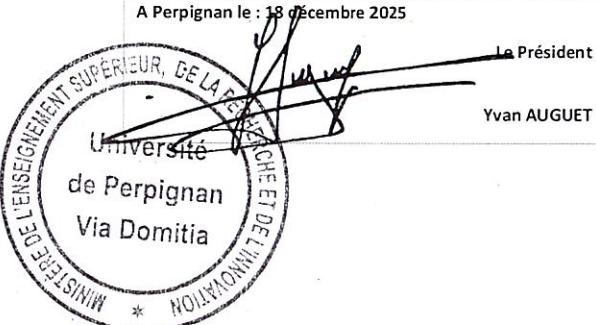
D.U. de Français Intensif C1 (DUFI C1)	FABRE Anne Véronique	PR-CE	*DJUROVIC Yovanka GREFFARD Jean Louis RUDNYTSKA Nataliya	CONTRACTUEL CONTRACTUEL CONTRATUEL
--	----------------------	-------	--	--

Article 2 : Le Vice-Président en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 18 décembre 2025

Le Président

Yvan AUGUET



COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DU : SULCC - CUEF
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°27 du 5 juillet 2024 relative aux demandes d'habilitation des maquettes de formations des diplômes universitaires (DU) suivants: DUEF (niveau A1 à C2) ; Passerelle (niveau A1 à C1) ; DUFI (niveau A1 à C2); DU FOU (niveau A1 à C2);

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
 Et sur proposition du Vice-Président en charge de la Formation,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université du Service universitaire des langues, des cultures et des certifications sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

D.U. de Français Intensif C2 (DUFI C2)	FABRE Anne Véronique	PR-CE	*DJUROVIC Yovanka GREFFARD Jean Louis RUDNYTSKA Nataliya	CONTRACTUEL CONTRACTUEL CONTRATUEL
--	----------------------	-------	--	--

Article 2 : Le Vice-Président en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 18 décembre 2025

Le Président

Yvan AUGUET



COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DU : SULCC - CUEF
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°27 du 5 juillet 2024 relative aux demandes d'habilitation des maquettes de formations des diplômes universitaires (DU) suivants: DUEF (niveau A1 à C2) ; Passerelle (niveau A1 à C1) ; DUF1 (niveau A1 à C2); DU FOU (niveau A1 à C2);

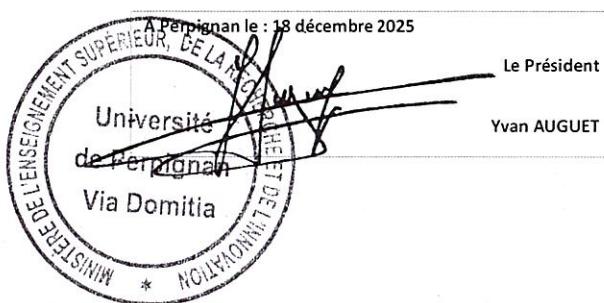
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;
 Et sur proposition du Vice-Président en charge de la Formation,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université du Service universitaire des langues, des cultures et des certifications sont composés comme suit pour l'année u

D.U. Français sur Objectifs Universitaires A1 (FOU A1)	FABRE Anne Véronique	PR-CE	*DJUROVIC Yovanka GREFFARD Jean Louis RUDNYTSKA Nataliya	CONTRACTUEL CONTRACTUEL CONTRATUEL
--	----------------------	-------	--	--

Article 2 : Le Vice-Président en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DU : SULCC - CUEF
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°27 du 5 juillet 2024 relative aux demandes d'habilitation des maquettes de formations des diplômes universitaires (DU) suivants: DUEF (niveau A1 à C2) ; Passerelle (niveau A1 à C1) ; DUFI (niveau A1 à C2); DU FOU (niveau A1 à C2);

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;

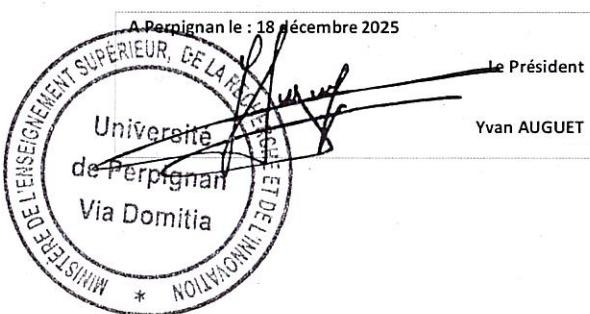
Et sur proposition du Vice-Président en charge de la Formation,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université du Service universitaire des langues, des cultures et des certifications sont composés comme suit pour l'année u

D.U. Français sur Objectifs Universitaires A2 (FOU A2)	FABRE Anne Véronique	PR-CE	*DJUROVIC Yovanka GREFFARD Jean Louis RUDNYTSKA Nataliya	CONTRACTUEL CONTRACTUEL CONTRATUEL
--	----------------------	-------	--	--

Article 2 : Le Vice-Président en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DU : SULCC - CUEF
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°27 du 5 juillet 2024 relative aux demandes d'habilitation des maquettes de formations des diplômes universitaires (DU) suivants: DUEF (niveau A1 à C2) ; Passerelle (niveau A1 à C1) ; DUF1 (niveau A1 à C2); DU FOU (niveau A1 à C2);

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;

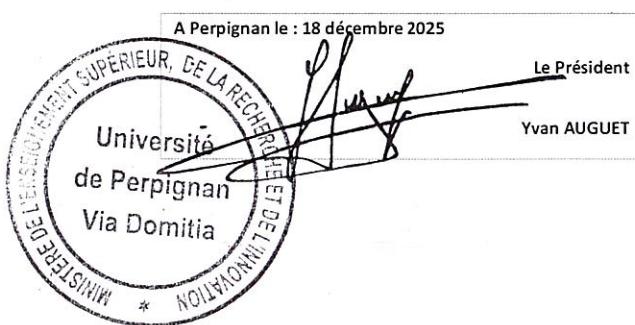
Et sur proposition du Vice-Président en charge de la Formation,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université du Service universitaire des langues, des cultures et des certifications sont composés comme suit pour l'année u

D.U. Français sur Objectifs Universitaires B1 (FOU B1)	FABRE Anne Véronique	PR-CE	*DJUROVIC Yovanka GREFFARD Jean Louis RUDNYTSKA Nataliya	CONTRACTUEL CONTRACTUEL CONTRATUEL
--	----------------------	-------	--	--

Article 2 : Le Vice-Président en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DU : SULCC - CUEF
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°27 du 5 juillet 2024 relative aux demandes d'habilitation des maquettes de formations des diplômes universitaires (DU) suivants: DUEF (niveau A1 à C2) ; Passerelle (niveau A1 à C1) ; DUF1 (niveau A1 à C2); DU FOU (niveau A1 à C2);

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;

Et sur proposition du Vice-Président en charge de la Formation,

ARRÈTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université du Service universitaire des langues, des cultures et des certifications sont composés comme suit pour l'année u

D.U. Français sur Objectifs Universitaires B2 (FOU B2)	FABRE Anne Véronique	PR-CE	*DJUROVIC Yovanka GREFFARD Jean Louis RUDNYTSKA Nataliya	CONTRACTUEL CONTRACTUEL CONTRATUEL
--	----------------------	-------	--	--

Article 2 : Le Vice-Président en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DU : SULCC - CUEF
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°27 du 5 juillet 2024 relative aux demandes d'habilitation des maquettes de formations des diplômes universitaires (DU) suivants: DUEF (niveau A1 à C2) ; Passerelle (niveau A1 à C1) ; DUF1 (niveau A1 à C2); DU FOU (niveau A1 à C2);

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;

Et sur proposition du Vice-Président en charge de la Formation,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université du Service universitaire des langues, des cultures et des certifications sont composés comme suit pour l'année u

D.U. Français sur Objectifs Universitaires C1 (FOU C1)	FABRE Anne Véronique	PR-CE	*DJUROVIC Yovanka GREFFARD Jean Louis RUDNYTSKA Nataliya	CONTRACTUEL CONTRACTUEL CONTRATUEL
--	----------------------	-------	--	--

Article 2 : Le Vice-Président en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DU : SULCC - CUEF
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°27 du 5 juillet 2024 relative aux demandes d'habilitation des maquettes de formations des diplômes universitaires (DU) suivants: DUEF (niveau A1 à C2) ; Passerelle (niveau A1 à C1) ; DUFI (niveau A1 à C2); DU FOU (niveau A1 à C2);

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant M. Yvan Auguet, élu président de l'université de Perpignan ;

Et sur proposition du Vice-Président en charge de la Formation,

ARRÈTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université du Service universitaire des langues, des cultures et des certifications sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

D.U. Français sur Objectifs Universitaires C2 (FOU C2)	FABRE Anne Véronique	PR-CE	*DJUROVIC Yovanka GREFFARD Jean Louis RUDNYTSKA Nataliya	CONTRACTUEL CONTRACTUEL CONTRATUEL
--	----------------------	-------	--	--

Article 2 : Le Vice-Président en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

